

DEC141486DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ana Claudia Fonseca Brefe, ingénieure de recherche, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La décision n° 133014DR05 du 22 octobre 2013 est abrogée.

Article 3

La présente décision prend effet au 14 avril 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 mai 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier